

Travaux bénévoles en construction : le règlement promis est retardé

MONTRÉAL — Le règlement qui devait permettre la réalisation de plusieurs travaux bénévoles de construction dans les écoles, les hôpitaux et autres n'a toujours pas été publié, contrairement à ce qui avait été annoncé en avril dernier, a appris La Presse canadienne. Mais sa publication est toujours prévue; elle n'est

que retardée, assure-t-on au ministère du Travail. La ministre du Travail, Dominique Vien, avait annoncé le 25 avril dernier la publication dès le lendemain du projet de règlement sur les travaux bénévoles de construction. Le projet de règlement avait bel et bien été publié le 26 avril dans la Gazette officielle. On y stipulait que le règlement «pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication». Or, ce n'est toujours pas le cas, plus de quatre mois plus tard.

LA PRESSE CANADIENNE